

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 mai 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : 13

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Michel BRULHART), Loïc CHRISTIN (Patrick DUMAS), Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Nicolas PIDOUX (procuration à Laurent IMBERTI)

Absents : Frédéric LEGER

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_23 – Objet : Classement d'un terrain dans le domaine public

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public de la parcelle D2438 d'une superficie de 194 m2 acquise par la commune de Saint-Jean-de-Gonville.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les propositions du Maire de classer dans le domaine public la parcelle D2438.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

